Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Carol Levesque	2003898	Le 29 août 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie des P'tits Amis		(506) 739-9062
Adresse		
27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Geneviève Abud	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(8) Aux fins d'application du présent article, un enfant en bas âge peut uniquement être regroupé avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène en dehors des heures de 8 h 30 à 16 h 30, et ce à la condition que celui-ci soit constitué d'enfants d'âge préscolaire et d'autres enfants en bas âge.	10(8)	29 août 2024	29 août 2024
Commentaires : Après 8h30, les bébés doivent être dans leur groupe et ne peuvent pas être mélangé avec des 2 ans. Le ratio a été corrigé afin de respecté les exigences du ratio.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	16 sept. 2024	
Commentaires : Une employée doit renouveller son cours de premiers soins.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	16 sept. 2024	
Commentaires : Une employée doit renouveller son cours de premiers soins. D'autres éducatrices devront aussi le faire d'ici octobre. L'éducatrice qui n'a pas à jours sa formation ne doit pas ouvrir et fermer la garderie et être seule dans le groupe.			
34(5) Malgré ce que prévoit l'alinéa (4)d), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un autre groupe d'âge.	34(5)	29 août 2024	29 août 2024
Commentaires : Les bébés ne peuvent pas être mélangés avec un groupe de 2 ans. Le ratio a été modifié afin de répondre aux exigences. Il y a suffisament d'éducatrices pour respecter le ratio.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	06 sept. 2024	
Commentaires : dans le local de deux ans au sous-sol, les produits toxiques doivent être barrés sous-clé.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	06 sept. 2024	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Les médicaments dans le local des 2 ans doit être barré sous-clé. Ils sont présentement innacessibles. Une photo de l'armoire barrée pourra être envoyé.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	29 août 2024	29 août 2024
Commentaires : Un groupe de 2 ans est mélangé avec un groupe de bébés lors de ma viste. Les groupes ont été séparé afin de respecté le ratio. Il y a suffisament d'éducatrice pour le nombre d'enfants présents.			

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement

Lors de ma visite, les enfants ont été à l'extérieur.
J'obsèrve aussi un temps de lecture, les collations et le dîner (Spaghetti)

Discussions avec l'exploitante, elle me mentionne que la clôture du parc sera changé et les locaux seront peinturés.

Les groupes seront changés pour la prochaine année scolaire.

Les heures de développement professionnel sont fait pour chaque éducatrice.

original signé par
Geneviève Abud — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 août 2024 — Date

original signé par
Carol Levesque — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 août 2024 — Date